

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Taux d'imposition 2023 des taxes directes locales

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le six avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. GROS (Pouvoir B. ALLARD). MARCHAIS (Pouvoir P. ZUCCHERO). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI. ROULAND (Pouvoir P. DUPERCHY). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). WADOWIAK (Pouvoir D. WROBEL).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 6.87%,
- Taxe foncière (non bâti) : 2.63%,
- Taxe d'habitation (Résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 6.30%,
- Cotisation foncière des entreprises : 25.00% en utilisant 0% de la réserve de taux capitalisée et avec 0% de taux mis en réserve.

Propose de reconduire ces taux pour l'année 2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE en 2023, de reconduire les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales de la manière suivante :

- Taxe foncière (bâti) : 6.87%,
- Taxe foncière (non bâti) : 2.63%,
- Taxe d'habitation (Résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 6.30%,
- Cotisation foncière des entreprises : 25.00% en utilisant 0% de la réserve de taux capitalisée et avec 0% de taux mis en réserve.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

